



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce lundi, 12 juillet 2021 à 19:30 et à laquelle sont présents monsieur le maire François Veilleux, madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux et messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : Monsieur Serge Vallée, directeur général et Me Pamela Lavoie-Savard, greffière

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19:30.

Dépôt par M. le Maire des faits saillants

ORDRE DU JOUR

R-2021-07-7091 : Adoption de l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 2021-446 ;
4. Support financier pour le projet du Quartier de la débâcle ;
5. Nomination du maire adjoint ;
6. Période de questions ;
7. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

R-2021-07-7092 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-446

Monsieur Claude Mathieu donne un **avis de motion** à l'effet qu'un règlement d'emprunt 2021-446 relatif à une dépense de deux millions six cent mille (2 600 000 \$) et à un emprunt de deux millions six cent mille (2 600 000 \$) pour le prolongement des infrastructures sous la route Fraser, le prolongement de la 33e avenue et l'ajout d'une nouvelle rue entre la 33e avenue et la route Fraser ;

Monsieur Claude Mathieu procède au **dépôt** du projet de règlement 2021-446.

R-2021-07-7093 : Support financier pour le projet du Quartier de la débâcle

Considérant que la Ville de Beauceville désire apporter un support financier au projet du Quartier de la débâcle ;

Considérant que l'article 151 de la *Loi sur le patrimoine culturel* permet à une municipalité de financer un élément du patrimoine culturel identifié ou cité par elle ;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021 (suite)

Considérant que La maison d'Élyse constitue l'élément du patrimoine culturel du Quartier de la débâcle ;

Considérant que la municipalité doit citer La maison d'Élyse si elle veut pouvoir procéder au financement du projet du Quartier de la débâcle, conformément à l'article 127 de la *Loi sur le patrimoine culturel* ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE le Conseil autorise la Ville de Beauceville à amorcer un processus afin que La maison d'Élyse soit citée et devienne ainsi un élément du patrimoine culturel en vertu de la Loi.

R-2021-07-7094 : Nomination d'un maire suppléant

Considérant que le Conseil doit nommer un nouveau maire suppléant ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

Que madame Marie-Andrée Giroux soit nommé mairesse suppléante jusqu'à la fin du mandat actuel.

Période de questions

LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-07-7095 : Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

PAMÉLA LAVOIE-SAVARD, greffière

